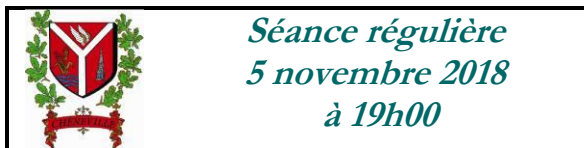


# MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance régulière, tenue le 5 novembre 2018, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le pro-maire, monsieur Normand Bois, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Proulx Viens, monsieur Maxime Proulx Cadieux, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

Absence motivée : monsieur Gilles Tremblay

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Suzanne Prévost, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

## **L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :**

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Pro-Maire, Normand Bois constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h devant 7 personnes.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX**

**2018-11-298**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

**QUE,**

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2018-11-299**

**Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 1<sup>er</sup> octobre 2018 et des séances extraordinaires du 2 et du 17 octobre 2018**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal des séances du 1<sup>er</sup>, du 2 et du 17 octobre 2018;

Il est proposé monsieur Gaétan Labelle et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte les procès-verbaux ci-haut mentionnés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3. PAROLE AUX PORTEURS DE DOSSIERS**

### **4. RAPPORT DU DÉPARTEMENT D'URBANISME**

Le rapport en urbanisme et la liste des permis ont été déposés pour le mois d'octobre 2018.

**5. DOSSIERS À TRAITER****5.1. 2018-11-300****Adoption du calendrier relatif à la tenue des séances régulières du conseil pour l'année 2019**

**ATTENDU QUE** l'article 148 du *Code municipal du Québec* (ou l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances régulières pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances;

**ATTENDU QUE** le calendrier suivant soit adopté relativement à la tenue des séances régulières du conseil municipal pour l'année 2019 qui se tiendront **les lundis à 19h ou les mardis lors des congés fériés**;

Mardi 8 janvier	19h00	Mardi 2 juillet	19h00
Lundi 4 février	19h00	Lundi 5 août	19h00
Lundi 4 mars	19h00	Mardi 3 septembre	19h00
Lundi 1 <sup>er</sup> avril	19h00	Lundi 7 octobre	19h00
Lundi 6 mai	19h00	Lundi 4 novembre	19h00
Lundi 3 juin	19h00	Lundi 2 décembre	19h00

**ATTENDU QU'** un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte le calendrier des séances tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ****5.2. 2018-11-301****Fermeture pour congé des fêtes**

**ATTENDU QUE** le congé des fêtes proposé est du 21 décembre 2018 à midi au 6 janvier 2019 inclusivement;

**ATTENDU QUE** la MRC de Papineau est fermée aux mêmes dates;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la période de congé des fêtes proposé par la directrice générale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.3. 2018-11-302

**Embauche d'un secrétaire réceptionniste par intérim**

**ATTENDU QUE** suite à la démission de Johanne Sauvé, le poste de secrétaire réceptionniste est libre;

**ATTENDU QUE** il est important d'avoir un secrétaire réceptionniste (secrétariat général et urbanisme) ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin

et résolu

**QUE,**

Le Conseil autorise l'embauche de monsieur Alex Ricard à titre de secrétaire réceptionniste par intérim;

**QUE,**

Cet engagement est pour une période de six (6) mois.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.4. 2018-11-303

**Mandat à arpenteur dans le cadre de l'acquisition de la montée Deschatelets**

**ATTENDU QUE** le conseil va faire l'acquisition de la montée Deschatelets, incluant la virée ainsi que le bout du chemin dont l'entrée est sur le rang 4 en venant de St-Émile-de-Suffolk;

**ATTENDU QU'** il est nécessaire de faire une description technique du chemin et de la virée et de procéder à des opérations cadastrales aux fins de l'acquisition;

**ATTENDU QUE** François Gauthier, arpenteur-géomètre propose ses services au coût de 5 120.00 \$ plus les taxes applicables;

**ATTENDU QUE** les propriétaires des lots sur lesquels la montée Deschatelets passe ainsi que les propriétaires desservis par ce chemin s'engagent à défrayer tous les frais afférents à la cession;

Il est proposé par madame Sylvie Potvin

et résolu

**QUE,**

Le conseil accepte l'offre de services de François Gauthier arpenteur au montant de 5 120.00 \$ plus les taxes applicables.

**QUE,**

Ses frais soient chargés aux utilisateurs de la montée Deschatelets. Toutefois, puisqu'une demande de correction cadastrale a été déposée au Service d'intégrité cadastrale du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), s'il s'avérait qu'une décision autorise le remboursement en partie ou en totalité des frais d'arpenteur, le montant remboursé sera déduit aux utilisateurs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.5. 2018-11-304

**Autorisation paiement facture – Asisto Inc. – Surveillance travaux rue Pilon**

**ATTENDU QUE** nous avons reçu la facturation d'Asisto Inc. pour la surveillance des travaux de remplacement et prolongation de la conduite d'égout pluvial de la rue Pilon et travaux correctifs des puisards et pour la préparation des plans et devis s'y rapportant;

**ATTENDU QUE** la facture est au montant de 13 455.00 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 15 469.89 \$ taxes incluses;

**QUE,**

La dépense soit appliquée au compte # 03-61030-000 et financée par le programme de la TECQ.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.6. 2018-11-305

**Autorisation paiement facture – 9088-9569 Québec Inc. – Travaux rues Pilon/Guillaume**

**ATTENDU QUE** les travaux de remplacement et prolongation de la conduite d'égout pluvial de la rue Pilon et travaux correctifs des puisards ont été exécutés par la compagnie 9088-9569 Québec Inc. et sont maintenant complétés;

**ATTENDU QUE** nous avons reçu une facture au montant de 143 042.51 \$, plus les taxes applicables, auquel une retenue de 5 % a été enlevée;

**ATTENDU QUE** l'ingénieur de la firme Asisto Inc., laquelle assure la surveillance des travaux, approuve le décompte progressif des travaux exécutés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 164 463.11 \$ taxes incluses;

**QUE,**

La dépense soit appliquée au compte # 03-61030-000 et financée par le programme de la TECQ.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.7. 2018-11-306

**Autorisation paiement facture – Groupe ABS Inc. – Contrôle qualité matériaux travaux rue Pilon/Guillaume**

**ATTENDU QUE** nous avons reçu la facturation de Groupe ABS Inc. pour le contrôle de la qualité des matériaux des travaux de remplacement et prolongation de la conduite d'égout pluvial de la rue Pilon et travaux correctifs des puisards qui ont été effectués en septembre dernier;

**ATTENDU QUE** la facture est au montant de 5 392.50 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 6 200.03 \$ taxes incluses;

**QUE,**

La dépense soit appliquée au compte # 03-61030-000 et financée par le programme de la TECQ.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.8. 2018-11-307

**Autorisation paiement facture – ASI Services Techniques Inc. – Relevés sanitaires et travaux relevés terrain et mise en plan**

**ATTENDU QUE** nous avons reçu la facturation ASI Services Techniques pour les derniers travaux de relevés sanitaires relativement au projet d'égout;

**ATTENDU QUE** la facture est au montant de 7 595.00 \$ plus les taxes applicables et inclue le relevé sanitaire de 7 résidences, les relevés terrain et calcul d'élévation ainsi que la location de l'équipement d'arpentage nécessaire à la réalisation des relevés terrain;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

**QUE,**

Le Conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement au montant de 8 732.35\$ taxes incluses;

**QUE,**

La dépense soit appliquée au compte # 03-61010-000 et financée par le surplus non-affecté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.9. 2018-11-308**

**Autorisation paiement facture – Service d’excavation Jacques Lirette Inc. – Gravier montée Racicot et rang 5**

**ATTENDU QUE** nous avons reçu la facturation d’Excavation Jacques Lirette Inc. pour du gravier pour la montée Racicot et le rang 5;

**ATTENDU QUE** la facture est au montant de 9 600.00 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 11 037.60 \$ taxes incluses;

**QUE,**

La dépense soit prise au compte # 02-32000-621.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

**5.10. 2018-11-309**

**Autorisation paiement facture – Asisto Inc. – Coordination et supervision mise à jour des relevés sanitaires**

**ATTENDU QUE** nous avons reçu la facturation d’Asisto Inc. pour la coordination de la mise à jour de l’inventaire des relevés sanitaires;

**ATTENDU QUE** la facture, qui représente 30% de la facture finale, est au montant de 6 060.00 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 6 967.49 \$ taxes incluses;

**QUE,**

La dépense soit appliquée au compte # 03-61010-000 et financée par le surplus non-affecté.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

**5.11. 2018-11-310**

**Autorisation paiement facture – Excavation V.L. Inc. – Fossés montée Dumouchel**

**ATTENDU QUE** nous avons reçu la facturation d’Excavation V.L. Inc. pour des travaux de creusage de fossés qui ont été effectués en octobre dernier sur la montée Dumouchel;

**ATTENDU QUE** la facture est au montant de 8 415.00 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 9 675.15 \$ taxes incluses;

**QUE,**

La dépense soit prise au compte # 02-32001-523.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.12. 2018-11-311**

**Programme d'aide à la voirie local – Volet AIRRL**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Chénéville a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

**ATTENDU QUE** la municipalité de Chénéville désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Chénéville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Chénéville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.13. 2018-11-312**

**Programme d'aide à la voirie local – Volet RIRL**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Chénéville a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Papineau a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

**ATTENDU QUE** la municipalité de Chénéville désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Chénéville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Chénéville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.14. 2018-11-313**

***Autorisation dépôt de demande aide financière – PSSPA – Projet  
Aménagement des sentiers Allons au bois***

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la présentation du projet *Aménagement des sentiers Allons au bois* au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;

**ATTENDU QUE** soit confirmé l'engagement de la municipalité de Chénéville à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville désigne madame Suzanne Prévost, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



5.15. 2018-11-314

**Addenda au projet d'entente intermunicipale concernant le service de formation régional des pompiers de la MRC de Papineau**

**ATTENDU QUE** les objectifs des municipalités locales et de la MRC sont de bénéficier d'un service régional de formation accessible et adaptée aux besoins des services de sécurité incendie du territoire en fonction, notamment, de la proximité du service de formation et d'un coût abordable pour les municipalités locales;

**ATTENDU** les pouvoirs accordés aux municipalités locales pour conclure une entente par laquelle elles délèguent à la municipalité régionale de comté dont le territoire comprend le leur, l'exercice de tout ou partie d'un domaine de leur compétence conformément aux articles 569.0.1 et suivants du Code municipal du Québec;

**ATTENDU** la résolution numéro 2016-01-007, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 27 janvier 2016, relative à l'adoption de l'entente intermunicipale concernant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC 2016-2018 tel que déposé, incluant les documents afférents conformément à l'article 569 et suivants du Code municipal du Québec;

**ATTENDU QUE** la résolution numéro CA-2018-10-328, adoptée lors de la séance spéciale du Comité administratif de la MRC de Papineau tenue le 30 octobre 2018, laquelle adopte le projet d'addenda à l'entente intermunicipale concernant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC tel que déposé, incluant les documents afférents en vue d'une délégation de compétence en cette matière;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le projet d'addenda à l'entente intermunicipale concernant l'offre d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC, conformément à l'article 569 et suivants du Code municipal du Québec ;

**QUE,**

Le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont mandatés à signer ledit addenda à l'entente intermunicipale suite à son adoption par la MRC ;

**QUE,**

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision, notamment en acheminant la résolution à la MRC avant le 20 novembre 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.16. 2018-11-315**

**Règlements de concordance – Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Papineau**

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 144-2015 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 21 février 2018;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), les municipalités comprises dans le territoire de MRC Papineau, dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur du schéma révisé, doivent adopter tout règlement de concordance;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Chénéville a adopté les dispositions requises dans l'ensemble de sa réglementation lorsqu'elle a adopté, le 7 juillet 2016, les règlements de plan d'urbanisme, de zonage, de lotissement, de construction, de permis et certificats, constituant le comité consultatif d'urbanisme, sur les dérogations mineures et sur le plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA);

**ATTENDU QUE** la municipalité de Chénéville indique, par ailleurs, à la MRC Papineau, par la présente résolution, conformément à l'article 59.1 de la LAU, que les règlements d'urbanisme numéros 2016-059, 2016-060, 2016-061, 2016-062, 2016-063, 2016-064, 2016-065 et 2016-066 sont conformes au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Papineau ;

**ATTENDU QUE** la MRC doit approuver, en vertu de l'article 59.2 de la LAU, une résolution adoptée en vertu de l'article 59.1 si le règlement qui en fait l'objet est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 72 de la LAU, un règlement de contrôle intérimaire cesse d'avoir effet sur le territoire d'une municipalité le jour où cette dernière a complété le processus d'adoption de ses règlements de concordance au schéma révisé;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville approuve par la présente résolution que les règlements énumérés plus haut sont conformes au schéma d'aménagement et de développement révisé et qu'ils n'ont donc pas à être modifiés;

**QUE,**

Le Conseil déclare en conséquence que la Municipalité de Chénéville s'est conformée à l'ensemble des dispositions du schéma d'aménagement et de développement révisé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.17. 2018-11-316**

**Prise en charge du chemin Belle-Vallée par la municipalité**

**ATTENDU QUE** le propriétaire de l'assiette du chemin désigné comme étant le chemin Belle-Vallée et dont le numéro de lot est 6 243 241 a effectué les démarches nécessaires pour la cession du chemin à la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte de prendre à sa charge ledit chemin, connu comme étant le chemin Belle-Vallée, et accepte, dès ce jour, à en effectuer l'entretien, incluant le déneigement;

**QUE,**

Le propriétaire s'engage à défrayer tous les frais de notaire et tout autre frais afférent à la cession;

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville mandate monsieur Gilles Tremblay, maire et madame Suzanne Prévost, directrice générale pour signer les documents relatifs à cette acquisition.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.18. 2018-11-317**

**Demande d'autorisation d'un PIIA -112-114, rue Principale**

**ATTENDU QUE** le bâtiment situé au 112-114, rue Principale est affecté par le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la municipalité;

**ATTENDU QU'** une demande de permis pour des travaux de rénovation, incluant le remplacement de fenêtres et de revêtement extérieur, a été reçue par l'inspecteur municipal;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a examiné la demande et recommande au Conseil d'accepter l'émission d'un permis pour les travaux projetés, selon les plans soumis;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Nicole Proulx-Viens et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'émission d'un permis de rénovation au matricule # 1683-82-3581.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.19. 2018-11-318**

**Entente d'utilisation pour 5 ans de la virée montée Bédard**

**ATTENDU QUE** la municipalité utilise une partie du lot immatriculé 2182-42-8644 pour sa virée sur la montée Bédard;

**ATTENDU QU'** une entente d'autorisation d'usage temporaire d'une durée de 5 ans est nécessaire entre le propriétaire de ce lot et la municipalité;

**ATTENDU QUE** cette entente n'est que temporaire et que la municipalité n'acquerra aucun droit permanent concernant le droit de propriété de cette parcelle de terrain;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le maire, monsieur Gilles Tremblay et la directrice générale, madame Suzanne Prévost à signer une entente d'utilisation de 5 ans avec le propriétaire du matricule 2182-42-8644.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.20. 2018-11-319**

**Recycl'art Gatineau en région – Dépôt de candidature**

**ATTENDU QUE** le Centre d'art contemporain de Gatineau (Centre) souhaite déployer, pour une deuxième édition, son exposition RECYCL'ART sur les territoires des MRC de l'Outaouais, afin de permettre aux artistes de diffuser leurs œuvres à un plus grand public et d'étendre la portée de cet événement à un niveau régional;

**ATTENDU QUE** cet événement apporte plusieurs bénéfices pour la municipalité hôte, notamment une grande visibilité auprès de touristes;

**ATTENDU QUE** la municipalité a été approchée par le Centre pour que l'exposition ait lieu en juillet à Chénéville;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville manifeste son intérêt à accueillir l'exposition Recycl'art Gatineau en région dans la municipalité en juillet 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.21. 2018-11-320**

**Partage des coûts pour les vœux de Noël dans les journaux locaux**

**ATTENDUE QU'** un partage d'espaces publicitaires au cahier de Noël dans le journal Petite-Nation ainsi que dans le Journal Les 2 Vallées nous est proposé en participation avec les municipalités de Lac-Simon, de Duhamel et de Montpellier;

**ATTENDU QUE** ces espaces seront facturés à parts égales entre les municipalités participantes, conditionnellement à l'acceptation de chacun des conseils, pour un montant total de 700 \$ plus les taxes applicables, par journal;

Il est proposé par madame Sylvie Potvin  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la directrice générale, madame Suzanne Prévost, à participer au cahier de vœux de Noël au nom de la municipalité de Chénéville selon les modalités décrites plus haut;

**QUE,**

La dépense soit facturée au compte # 02-13000-341.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.22. 2018-11-321**

**Autorisation paiement facture – SNC Lavalin – Contrôle qualité matériaux travaux montée Vinoy**

**ATTENDU QUE** nous avons reçu la facturation de SNC Lavalin Gem Québec Inc. pour le contrôle de la qualité des matériaux des travaux qui ont eu lieu en septembre dernier sur la montée Vinoy Ouest;

**ATTENDU QUE** la facture est au montant de 7 011.17 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 8 061.10 \$ taxes incluses;

**QUE,**

La dépense soit appliquée au compte # 03-61090-000 et financée par le surplus non-affecté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.23. 2018-11-322**

**Modification liste prix – Location salle de conférence Centre St-Paul**

**ATTENDU QUE** la liste de prix pour la location des salles a été adoptée en janvier 2018;

**ATTENDU QUE** il est nécessaire, suite à l'ajout d'une salle de conférence au Centre St-Paul, d'inclure à la liste le prix de location de cette salle;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville décrète que le prix de location de la salle de conférence du Centre St-Paul est de 10.00\$/heure ou de 35.00\$/jour.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.24. 2018-11-323**

**Prise en charge de la montée Deschatelets par la municipalité**

**ATTENDU QUE** une entente concernant la cession de la montée Deschatelets à la municipalité a été signée entre les propriétaires des lots sur lesquels passe ce chemin et les représentants de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte de prendre à sa charge ledit chemin, connu comme étant la montée Deschatelets, et accepte, dès ce jour, à en effectuer l'entretien, incluant le déneigement;

**QUE,**

Les utilisateurs de cette montée s'engagent à défrayer tous les frais de notaire et tout autre frais afférent à la cession;

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville mandate monsieur Gilles Tremblay, maire et madame Suzanne Prévost, directrice générale pour signer les documents relatifs à cette acquisition.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **6. CORRESPONDANCE**

### **C-001 Dépôt d'une lettre de remerciement pour la montée Racicot**

Le conseil de la municipalité de Chénéville reçoit le dépôt d'une lettre de remerciement de monsieur Guy Deslauriers pour le rechargement de gravier de la montée Racicot.

### **C-002 Dépôt d'une lettre de remerciement pour prêt de salle gratuite – Mun. Lac-Simon**

Le conseil de la municipalité de Chénéville reçoit le dépôt d'une lettre de remerciement de la municipalité de Lac-Simon pour le prêt d'une salle gratuite pour l'activité d'information sur la chasse.

### **C-003 Dépôt de lettre de remerciement – Commandite Coop du nord de la Petite-Nation**

Le conseil de la municipalité de Chénéville reçoit le dépôt d'une lettre de remerciement de la Coopérative de Santé du nord de la Petite-Nation pour une commandite lors de leur activité de financement de marche en forêt.

### **C-004 Demande de renouvellement prêt de salle gratuite – Cercle des Fermières**

#### **2018-11-324**

#### **Demande de salle sans frais – Cercle des Fermières – Renouvellement**

**ATTENDU QUE** le Cercle des Fermières bénéficie d'une salle gratuite pour les activités de leur groupe les lundis et jeudis;

**ATTENDU QUE** le groupe a fait une demande de renouvellement pour 2019;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens  
et résolu

#### **QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la salle sans frais pour le Cercle des Fermières pour l'année 2019.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **C-005 Demandes Défi Gatineau-Tremblant**

#### **2018-11-325**

#### **Demande de passage pour le défi Gatineau-Tremblant 2019**

**ATTENDU QUE** dans le cadre de l'événement «Défi Gatineau-Tremblant», nous devons autoriser une demande de permis d'événements au Ministère des Transports du Québec afin de circuler à vélo sur notre territoire pour l'édition 2019;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le responsable de l'événement «Défi Gatineau-Tremblant» à faire une demande de permis d'événements spéciaux au Ministère des Transports du Québec afin de circuler à vélo sur notre territoire pour l'édition 2019 qui se déroulera les 1<sup>er</sup> et 2 juin 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2018-11-326

**Demande de gratuité de salle pour le défi Gatineau-Tremblant**

**ATTENDU QUE** l'évènement « le Défi Gatineau-Tremblant » sera de passage sur notre territoire les 1<sup>er</sup> et 2 juin 2019;

**ATTENDU QUE** cet évènement servira à amasser des fonds pour que l'équipe Les rouleurs des Casinos participe aux 1000 km du Grand Défi Pierre Lavoie;

**ATTENDU QUE** lors du passage des cyclistes sur notre territoire, ceux-ci auront besoin d'un endroit pour diner;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la salle Danny-Legault gratuitement les 1<sup>er</sup> et 2 juin 2019 à l'organisation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

7. **VARIA**

8. **ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS**

2018-11-327

**ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin

**QUE,**

Le conseil adopte les chèques numéro # 10 515 à # 10 557 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 31/10/2018 et dont le total se chiffre à **527 369.63 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **77 691.97 \$**;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **605 061.60 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussigné, sec. trés. certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hauts énumérées ont été autorisées.

---

Suzanne Prévost, Directrice générale

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

2018-11-328

**ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle

**QUE,**

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois d'octobre 2018 au montant total de **24 371.14 \$**.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. PAROLE AU PUBLIC**

**11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2018-11-329

**Levée de la séance**

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens  
et résolu

**QUE,**

La présente séance soit et est levée à 19h47.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Normand Bois, Pro- Maire

\_\_\_\_\_  
Suzanne Prévost, Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

Je soussigné, Normand Bois, pro-maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.